

444 PROD

SAS au capital de 500 €

Siège social : 78, avenue des Champs Elysées 75 008 PARIS

INSCRITE AU RCS DE PARIS

Sous le N°987 616 968

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 MAI 2025

L'an 2025, le 24 MAI à 18h00

Les associés de la société par actions simplifiée 444 PROD se sont réunis au domicile des associés, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du président par lettre remise en mains propres.

L'assemblée est présidée par Alexis DU MANOIR DE JUAYE, président de la société.

Le président constate, d'après la feuille de présence, que les associés présents possèdent 50 actions ayant droit de vote sur les 50 actions formant le capital social. En conséquence, l'assemblée générale ordinaire réunissant, sur première convocation, le quorum et la majorité fixés par les statuts des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- l'ordre du jour de l'assemblée ;
- le texte des résolutions ;
- la feuille de présence.

Puis, le président déclare que tous les documents et renseignements devant, selon la législation en vigueur et les statuts de la société, être communiqués aux associés leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'assemblée

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation que la SASU 444 PROD s'est transformée en SAS à la suite de la cession de 26 actions à Monsieur Frédéric DU MANOIR DE JUAYE
- NOMINATION de Monsieur Frédéric DU MANOIR DE JUAYE en qualité de Président en remplacement du Président actuel démissionnaire
- pouvoir pour les formalités.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'en raison de la cession partielle de 26 actions sur 50 actions de la SASU 444 PROD, cette dernière a été transformée de SASU en SAS.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau président à compter du 24 MAI 2025 :

- Frédéric LE CHANOINE DU MANOIR DE JUAYE, demeurant 83 AVENUE MARX DORMOY à BAGNEUX 92220 pour une durée illimitée

en remplacement de Alexis LE CHANOINE DU MANOIR DE JUAYE démissionnaire.

Aucune rémunération du mandat social de président ne sera due.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME résolution

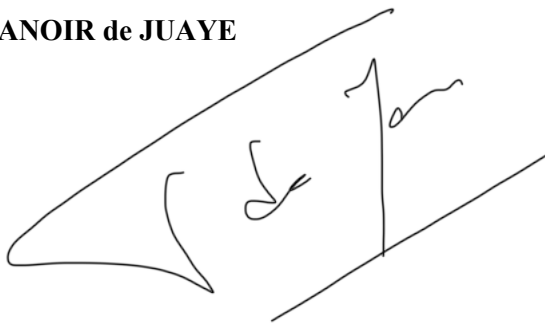
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19H.

Le procès-verbal de l'assemblée sera établi de manière dématérialisée par le président et signé par le président.

Frédéric du MANOIR de JUAYE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by 'LÉ CHANOINE DU MANOIR DE JUAYE'.

